



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 1^{er} février 2018
EIQ - C. 13/64 - mb

FASL – Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise : remplacements au sein du Conseil de fondation

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Messieurs Frédéric Cerchia et Jean Tschopp, désignés par la Municipalité au sein du Conseil de fondation de la FASL, ont présenté leur démission.

Dès lors, la Municipalité a décidé de désigner pour leur succéder dès le 14 février 2018 :

- Monsieur Philippe Lavanchy, ancien chef du Service de protection de la jeunesse ;
- M. Jacques-André Vulliet, ancien secrétaire général de l'Institut de hautes études en administration publique.

Les membres sont désignés ad personam par la Municipalité conformément aux statuts de la FASL. En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter



Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch